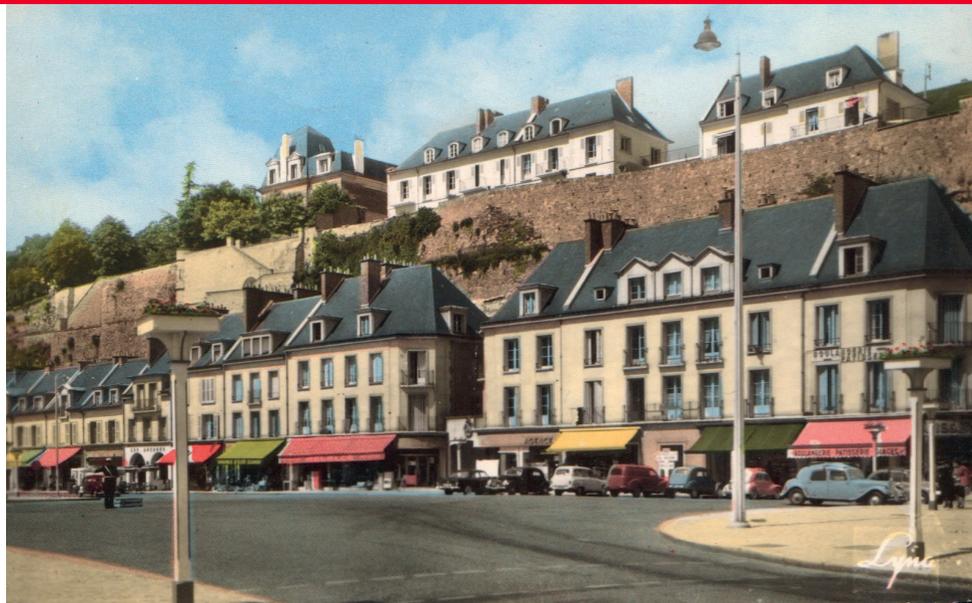


FOCUS PONTOISE AU TEMPS DE LA RECONSTRUCTION



PONTOISE
Ville d'Art et d'Histoire

**VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE**

SOMMAIRE

03 INTRODUCTION

04 PONTOISE AVANT ET APRÈS LA GUERRE

08 LA POLITIQUE DE RECONSTRUCTION

12 LE PROJET ARCHITECTURAL ET URBAIN

Crédits photographiques:

Ville de Pontoise,
Archives municipales de Pontoise,
CAUE 95 et Centre d'archives
d'architecture contemporaine.

Conception graphique:

CAUE 95 et le Carré Patrimoine

Impression:

2022

INTRODUCTION

Site stratégique depuis l'Antiquité, Pontoise, située au carrefour de l'Oise et de la chaussée Jules César reliant Paris à la Manche, est un lieu de passage incontournable. Durant la Seconde Guerre mondiale, Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône et leurs ponts routier et ferroviaire sont des cibles de choix. Ainsi, la majorité des habitations des quais sont sinistrées par les bombardements allemands en 1940, puis par les bombes alliées en 1944.

La cité, dont l'habitat est vieillissant, profite de la période de l'après-guerre pour entamer sa mue. Ainsi, les malheurs de la guerre deviennent une opportunité pour améliorer l'habitat et les conditions de circulation, à l'heure de l'explosion du trafic automobile.

Les travaux réalisés dans le cadre de la Reconstruction ont donné son aspect au Pontoise d'aujourd'hui, avec ses quais dégagés et ses maisons alignées le long du front rocheux.

Le CAUE 95 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val d'Oise) et le service Patrimoine de Pontoise, sont heureux de vous conter Pontoise, au temps de la Reconstruction.

Vue aérienne de Pontoise depuis Saint-Ouen-L'Aumône, à la fin des années 50.

© Archives municipales de Pontoise



PONTOISE AVANT ET APRÈS LA GUERRE



La place du pont avant 1907.

© Archives municipales de Pontoise

LES QUAIS DE L'OISE : COEUR COMMERÇANT DE PONTOISE

À la fin des années 30, Pontoise compte beaucoup de commerces sur le secteur de l'Hôtel-Dieu : hôtels, restaurants, cafés, boulangeries mais aussi droguerie, sellerie, maroquinerie, coiffeurs...

Une très grande quincaillerie, située place du Pont, marque l'entrée de la ville.

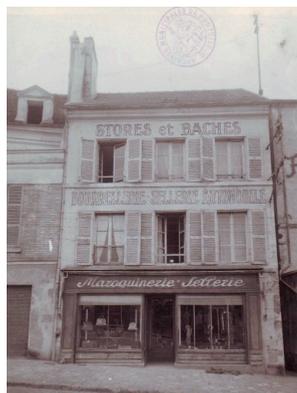
C'est un quartier très vivant, régulièrement embarrasé par les bouchons causés par les

voitures à cheval qui peinent à travers les rues étroites et sinueuses.

Le parc de logements est constitué de chambres, meublés, petits appartements salubres ou non, ainsi que de grandes maisons occupées par leurs propriétaires ou divisées en appartements.

DES MAISONS COSSUES

Au 3, quai du Pothuis, l'immeuble, bien qu'ancien, dispose du confort moderne : une cuisine avec gaz et électricité, une salle de bain « en matériaux de qualité » et le chauffage central.



Immeuble du 3, quai du Pothuis en 1941 disposant de tout le confort moderne.

© Archives municipales de Pontoise



DE BELLES DEMEURES

Certaines de ces demeures, magnifiques, appartiennent à des Parisiens.

Au 5, boulevard des Fossés, on trouve une habitation bourgeoise avec un très grand jardin d'arbres fruitiers et d'ornement.

Les propriétaires des 38 à 44, rue de la Roche possèdent quant à eux un très vaste ensemble, composé autour d'une grande cour avec une terrasse à balustrade. La boutique de meubles dispose d'une galerie d'exposition avec une grande vitrine et un volet roulant métallique.

Le sol est en carrelage de Beauvais.

Immeuble et boutique au 40 rue de la Roche en 1941.

© Archives municipales de Pontoise

UN QUARTIER INSALUBRE

Cependant, la majorité des habitants ne dispose pas de tout ce luxe. Pontoise est, au début des années 40, une cité vieillissante. Certains bâtiments datent des XVII^e et XVIII^e siècles. Ils sont construits à même la roche ou sans fondations, à même la terre.

Bon nombre d'immeubles sont impropres à l'habitation. On n'y trouve ni eau courante ni vidange. Ce sont souvent des immeubles très vieux, vétustes et sombres, avec assez peu d'ouvertures, et comportant des caves humides. Les bâtiments directement adossés à la colline, ont de graves problèmes d'humidité. Ils sont voués à la démolition.

Les propriétaires n'habitant pas toujours sur place, sont souvent peu soucieux de l'entretien de leurs logements. Le bail passé entre locataire et propriétaire est la plupart du temps, un simple contrat verbal. Et faute de constructions en nombre suffisant, les locataires s'entassent dans les maisons divisées en appartements, voire louées en chambre. Certains propriétaires abusent des locataires en pratiquant des loyers prohibitifs.

Pourtant, avant-guerre, la ville n'a aucun projet de rénovation sur ce quartier. Elle refuse alors de racheter des immeubles vétustes aux propriétaires qui le proposent.



Un immeuble insalubre de la rue du Bord'eau en 1941.

© Archives municipales de Pontoise



LES MALHEURS DE LA GUERRE

Les bombardements de la Seconde Guerre mondiale visent les voies de transport (pont de chemin de fer et pont routier) et laissent Pontoise exsangue. Les bords de l'Oise avec l'Hôtel-Dieu, sont ravagés en 1940. Les maisons sur et le long des remparts sont détruites en 1944. C'est un véritable chantier de ruines. Frappés de plein fouet, certains commerçants du quai du Pothuis, de la rue de l'Hôtel-Dieu et de la rue Basse, voient disparaître leur lieu de travail.

La situation du logement à Pontoise, comme dans la France entière, est catastrophique : près de 400 maisons ont été détruites ou atteintes par les bombardements. La Ville doit faire face au relogement des habitants, d'autant qu'elle a connu un fort accroissement de sa population entre 1911 et 1936 et que la construction de logements n'a pas suivi.

La rue du château en 1944.

© Archives municipales de Pontoise. Don Kirchhoffer

UNE POPULATION EN DIFFICULTÉ

À la fin de la guerre, bon nombre de Pontoisiennes veuves ou isolées, guettent le retour hypothétique de leur mari, de leur fils...

Au 14, rue Basse, deux logements sont occupés par des femmes et des jeunes enfants qui attendent de revoir leurs maris ou pères, prisonniers en Allemagne. Certains logements du boulevard des Fossés ou de la rue de la Roche sont vides, leurs locataires étant en camp de concentration.

DES IMMEUBLES BOMBARDÉS

Les 2-4 et 8-10, rue de l'Hôtel-Dieu sont atteints. Plus gravement sinistré par le bombardement, le 14 de la même rue doit être démolé sans délai, les locataires partis depuis juin 40 ne reviendront pas. Même constat pour le secteur allant du 22 au 38, rue de l'Hôtel-Dieu et Quai de l'Hôtel-Dieu ainsi que rue Basse.



Le mont Bélien ravagé en 1944.

© Archives municipales de Pontoise

Dans la partie la plus proche des remparts, des immeubles étroits du XVII^e et XVIII^e siècles, alternent avec logements et commerces.

DES DOMMAGES DE GUERRE

Le 8 mai 1941, Pontoise est classée « commune sinistrée ». L'année suivante, la commune développe un projet de rénovation des bords de l'Oise.

Les sinistrés ont droit à des indemnités pour dommages de guerre immobiliers.

Entre 1942 et 1943, l'Administration des Domaines présente aux propriétaires des dossiers d'estimation des immeubles pour expropriation.



La place du pont, bombardée en 1944.

© Archives municipales de Pontoise. Don Kirchhoffer

LE DOSSIER DE DÉDOMMAGEMENT

Les dossiers sont élaborés par Jean Letu, architecte de Pontoise, diplômé par le gouvernement et agréé par le Commissariat à la Reconstruction. Le dossier comprend un extrait de délibération du conseil départemental, une fiche d'insalubrité et une fiche descriptive avec l'estimation.

L'estimation prend en compte le prix au mètre carré selon l'état de vétusté, les pertes locatives pour le propriétaire, les frais de déménagements des locataires et un dédommagement supplémentaire en fonction du chiffre d'affaires, s'il y a un commerce.

LA POLITIQUE DE RECONSTRUCTION

UNE VASTE ZONE À RECONSTRUIRE



La place du pont bombardée en 1944.

© Archives municipales de Pontoise. Don Kirchhoffer

Au sortir de la guerre, entre les bombardements et la vétusté des immeubles, les bords de l'Oise sont totalement insalubres. La Ville engage alors une refonte totale de ce quartier, profitant des aides de l'État pour dédommager les habitants et investir dans de nouvelles constructions. La Ville n'a cependant pas le champ libre pour décider de son avenir. Le plan d'aménagement doit être conçu par un architecte de l'État, soumis ensuite à l'approbation du Conseil municipal.

La zone dévastée est immense. Elle comprend le port situé entre l'avenue du général Delarue et la rue Truffaut, la rue de l'Hôtel-Dieu, la rue du Château, la place du Pont, les rues de la Roche, du Pas d'Âne, du Pothuis et du Bord'eau et le quai du Pothuis jusqu'au boulevard Jean Jaurès.

Le Ministère de la Reconstruction (MRU) permet une diversité des typologies architecturales, pour la reconstruction du territoire français. Les principes modernistes s'affirment : au Havre, des

habitats collectifs ordonnés, construits en béton, sortent de terre. À Saint-Malo, on reproduit l'aspect antérieur du site par des reconstructions au style régionaliste, tout en apportant une certaine rationalité avec des façades alignées sur rue.

À Pontoise, il y aura un mixte des deux.

Le parti pris est de préserver au maximum la forme urbaine existante. La majorité des rues sont conservées, seule la rue du Pothuis disparaît au profit d'un parking, mais les voies sont généralement alignées et agrandies.

LE MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION

Le Ministère de la Reconstruction (MRU) est créé en 1944 par le gouvernement provisoire dirigé par le général de Gaulle. Il dispose d'une antenne dans chaque département. Il a pour rôle d'approuver les plans de reconstruction du bâti détruit durant la guerre.

ROGER-LOUIS PUGET (1907-1991)

La conception du projet urbain est confiée à l'architecte Roger-Louis Puget, urbaniste en chef du MRU, nommé à la reconstruction de Pontoise dès 1941.

Puget est un architecte très prolifique Après-Guerre. Il est chargé de nombreux plans de reconstruction, notamment pour la ville de Dunkerque, ravagée par les bombardements, mais aussi de Saint-Étienne, Elbeuf, Clermont-Ferrand...

À Pontoise, il est également le concepteur du plan d'aménagement du quartier des Louvrais en 1963.

L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE L'HÔTEL-DIEU

La première zone à être aménagée est la place du Pont et la rue de l'Hôtel-Dieu. Ce choix est stratégique. C'est l'image de la ville qui est en jeu, le pont étant depuis l'époque médiévale, la porte d'entrée de la cité. Au conseil municipal du 15 mars 1947, Puget explique ainsi qu'il est indispensable de « cacher les roches qui atteignent jusque 20m de haut et n'ont rien d'esthétique. Les remparts sans construction au pied, donneraient l'apparence d'un trou noir et la vie commerçante de la rue de l'Hôtel-Dieu en serait supprimée ».

En revanche, la belle pierre calcaire située dans la partie supérieure doit rester visible.

Le bâtiment dont la rue tire son nom étant totalement détruit, il est décidé de ne pas le reconstruire, d'autant plus qu'un hôpital plus moderne a été bâti dans les années 30 sur les hauteurs de la ville.

Afin d'avoir un urbanisme plus aéré, l'administration des Ponts et Chaussées porte à 16m l'élargissement de la rue de l'Hôtel-Dieu. Cela ne satisfait pas la ville qui au final, imposera une voie de 20m de large, pour en finir avec les embouteillages de cette rue très commerçante.

Pour la construction des habitations situées contre la roche, ce sont les propriétaires qui font les démarches pour les demandes de permis de construire, délivrés entre 1952 et 1953. Puget conçoit l'ensemble, avec validation des plans par le conseil municipal. Les travaux débutent côté place du Pont, l'emplacement le plus stratégique.



Reconstruction de la place du Pont et de la rue de l'Hôtel-Dieu.

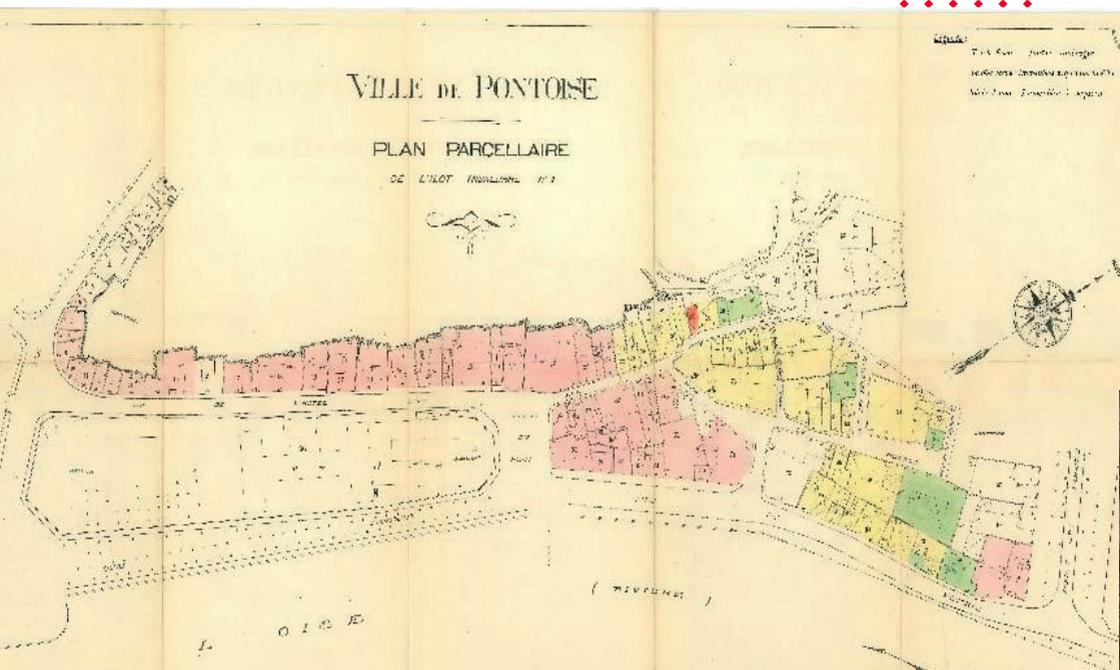
© Archives municipales de Pontoise.
Don Kirchoffer

L'ÎLOT INSALUBRE

Les habitations situées entre la rue de l'Oise et le boulevard Jean Jaurès ne sont pas les plus endommagées par la guerre. En revanche, l'inspection de 1941 a montré le haut niveau d'insalubrité des lieux, qui sont surpeuplés, sans eau courante, ni chauffage ou aération, et sans raccord au tout-à-l'égout.

Ainsi, 31 immeubles sont déclarés insalubres ; 6 sont vétustes et 8 démolis par les bombardements.

Ce ne sont pas moins de 154 familles (571 personnes) qui sont impactées dans cette zone, dont 14 familles «économiquement faibles». Le lieu est désormais nommé en tant qu'îlot insalubre n°1 et devient la priorité de la ville dans sa lutte contre l'habitat indigne.



Plan parcellaire de l'îlot insalubre 1, fin des années 50.
En rose : ce qui a été rénové ; en vert, les terrains acquis à aménager ; en jaune, ce qu'il reste à acquérir par la ville.

© Archives municipales de Pontoise.

En 1951, le conseil municipal demande que le périmètre de la reconstruction de la Ville soit étendu aux immeubles bordant la rue de la Roche depuis les Degrés du Pothuis jusqu'à la Place du pont, car il existe un contraste évident entre les immeubles reconstruits de la Place du pont et les habitations vétustes et insalubres qui subsistent. Cela mettra fin à l'îlot insalubre du Pothuis et parachèvera l'aménagement de l'entrée de Pontoise.

Néanmoins, ce chantier s'avère long pour diverses raisons. Il y a très peu d'acquisitions de terrain avant 1957, car la Ville manque cruellement de fonds. Ces rachats se font au départ à l'amiable.

Certaines transactions mettent du temps à se concrétiser, car les indemnisations donnent parfois lieu à d'âpres négociations. Ainsi, rue du Pothuis un propriétaire parvient à céder son bien pour 100 000 Fr de plus que ce que

proposait la Mairie. Cette dernière accepte parfois d'acheter plus cher que l'estimation pour aller plus vite dans les démolitions d'immeubles en péril et les transformations du quartier.

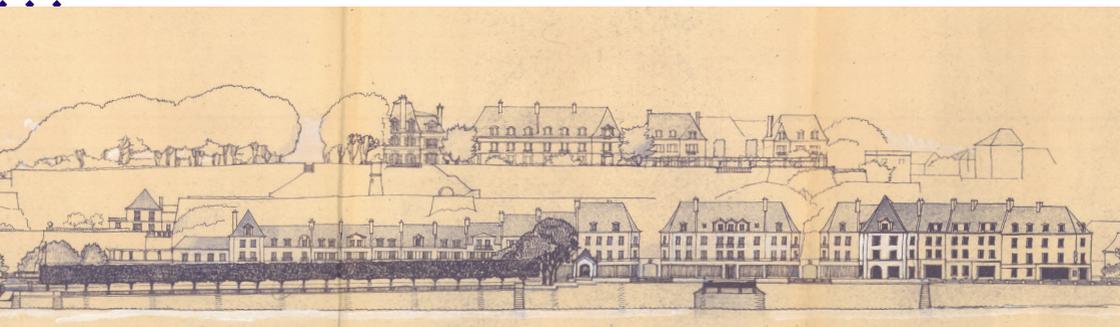
Il faut également reloger les locataires qui ne perçoivent pas d'indemnité. Certains propriétaires rechignent également à quitter leur domicile, le niveau de vétusté étant varié d'une habitation à l'autre. Ainsi, le chantier démarre en 1963 et n'est totalement achevé qu'au début des années 70. Le projet est aussi retardé par le mauvais état des murs de soutènement de la rue de la Roche. Il faut reprendre le mur et les fondations des immeubles, ce qui bien sûr, induit un surcoût !

Consolidation de la rue de la Roche en 1974. Photographie de Robert Chanoine.

© Archives municipales de Pontoise.



LE PROJET ARCHITECTURAL ET URBAIN



Vue d'ensemble du projet urbain.

© Centre d'archives d'architecture contemporaine

UN CAHIER DES CHARGES PRÉCIS

Le programme d'aménagement de Pontoise fixe un cahier des charges très précis. Il est établi par Roger Puget et mis en application par l'architecte en chef J. Billard et l'architecte d'encadrement M. Montel. Sur la base de ce cahier, les architectes locaux, tels que Benard & Letu, Bader & Dauzet ou Ledieu réalisent les nouvelles constructions.

Roger Puget veut un ensemble architectural discipliné et homogène. Le projet de reconstruction tend à remodeler l'ensemble des habitations du Mont Bélien, soumises aux mêmes prescriptions que les immeubles situés au pied de la falaise, de façon à créer un ensemble de constructions homogènes capable d'encadrer le mont.

La hauteur et la profondeur maximale des constructions sont fixées à 12 mètres et les bâtiments sont alignés sur rue.

L'architecte-urbaniste définit également les matériaux des façades et leur tonalité.

Les volumes de toitures, particulièrement visibles depuis la rive opposée, font l'objet d'un soin particulier visant à apporter une diversité : les hauteurs varient graduellement en s'éloignant du pont, les matériaux de couverture alternent tuiles de terre cuite et ardoises, et les lucarnes changent de disposition pour chaque parcelle.

Le cahier des charges régleme également les façades des commerces.



La tête de Pont de Saint-Ouen-L'Aumône avant 1890.

© Archives municipales de Pontoise.

UN PROJET CONJOINT AVEC SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

La ville de Saint-Ouen-L'Aumône a également été durement touchée par les bombardements de juin 1940 et août 1944. La mairie-école-salle-des-fêtes, l'église, le réseau d'eau et d'éclairage, entre autres, sont sinistrés. Les bâtiments qui se trouvaient au niveau de la tête de pont ont été détruits.

Pour le Comité d'Aménagement de la Région Parisienne, Saint-Ouen-L'Aumône et Pontoise ne forment qu'une seule agglomération. Il faut donc créer un ensemble homogène le long des bords de l'Oise. Roger Puget est donc également chargé d'élaborer un plan d'aménagement pour la commune.

La place Carnot était autrefois asymétrique et déséquilibrée.

Le projet de Roger Puget propose une place symétrique et triangulaire, traversée en son centre par la Route Nationale 14 qui sera élargie à 16 mètres. Les constructions de la place doivent avoir une esthétique en harmonie avec celles de Pontoise.

Le plan d'aménagement de Saint-Ouen-L'Aumône est déclaré d'utilité publique le 14 septembre 1948. La réalisation des immeubles de la Tête de Pont est encadrée par les architectes J. Billard et M. Montel, qui œuvrent également à la reconstruction de Pontoise.

Visuel de la future Tête de Pont de Saint-Ouen-L'Aumône dans le journal "L'avenir de l'Île-de-France" du 20 janvier 1949

© Centre d'archives d'architecture contemporaine



CARACTÉRISTIQUES DES CONSTRUCTIONS

Les constructions respectent un courant constructif de l'après-guerre que l'on pourrait qualifier de régionaliste.

Les façades empruntent à l'esthétique traditionnelle, avec l'utilisation de pierre calcaire en parement, la présence d'un rez-de-chaussée commercial, d'un ou deux niveaux de logements, d'une toiture dotée de lucarnes et d'un alignement sur la rue.

De la même manière, la charpente, bien que moderne, est couverte de tuiles d'ardoise ou de tuiles de terre cuite. L'ensemble constitue une façade homogène juxtaposant des immeubles très proches dans leurs dessins, tout en veillant à les différencier.



La différenciation entre les bâtiments passe notamment par la variation des gabarits, des volumes de toiture et des types de lucarnes. Les limites entre les bâtiments sont d'autre part marquées en toiture par d'imposantes souches de cheminées et au rez-de-chaussée par des devantures commerciales propres à chaque bâtiment.

La rue de l'Hôtel-Dieu revêt l'aspect d'une rue traditionnelle où les bâtiments, bien qu'issus d'un même modèle, se déclinent selon une logique individuelle.

La rue de l'Hôtel-Dieu de nos jours.

© CAUE 95



Toutefois, la structure du bâtiment est réalisée à l'aide de techniques modernes. Les fondations et les ossatures sont en béton armé, dont l'usage est désormais préféré aux maçonneries traditionnelles. Les remplissages des murs se font souvent en briques creuses. Le béton est également utilisé pour construire les escaliers intérieurs, les planchers, l'encadrement des baies et des commerces. Enfin, si l'on retrouve de la pierre calcaire sur les parements des façades sur rue, son usage est esthétique dans la mesure où cette pierre n'est pas porteuse. Les façades moins visibles sont simplement enduites de ciment.



2 place du Pont : sur la façade latérale de ce bâtiment, la pierre de taille laisse place au ciment.

© CAUE 95

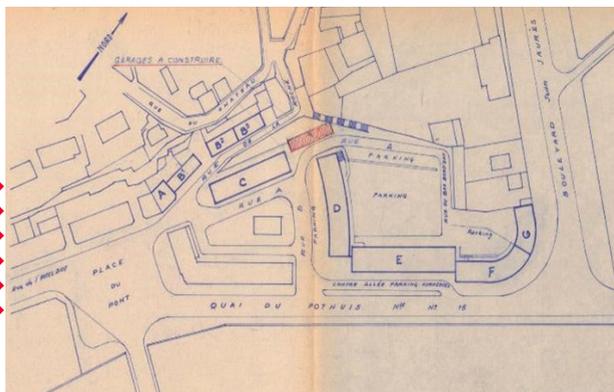


Immeuble D, rue de l'Oise, issu de la reconstruction de l'îlot insalubre n°1.

© CAUE 95

Les nouveaux logements sont également dotés d'éléments de confort et d'hygiène, jusque-là peu répandus. On retrouve dans les appartements un chauffe-eau, une ventilation, et des conduits de fumée. Les bâtiments sont aussi équipés de chauffages, de canalisations raccordées aux égouts et d'une alimentation au gaz.

Enfin, les immeubles construits à l'arrière des façades ordonnancées ou le long du quai du Pothuis ont une esthétique contemporaine bien plus affirmée. En effet, ils gagnent en hauteur, les baies s'élargissent, les balcons se multiplient et s'agrandissent. Si la pierre est encore présente en partie sur les façades, elle n'a plus qu'une fonction symbolique.



Plan de reconstruction de l'îlot insalubre n°1.

© Archives Municipales de Pontonville

AMÉNAGEMENT ROUTIER

L'espace dégagé par la disparition de l'Hôtel-Dieu reste à conquérir à une époque où le trafic routier est en plein essor. L'automobile a donc une place de choix dans le projet d'aménagement et d'urbanisme. Afin d'améliorer la traversée de la ville et face à l'accroissement démographique de Pontoise, de nombreux aménagements urbains sont menés.

Il est décidé d'ouvrir un nouveau tronçon reliant la Route de Rouen, entre les rues Pierre Butin et Truffaut. Il s'agit de l'actuelle rue Séré Depoin. Quant au dangereux virage de la route de Dieppe situé entre le quai du Pothuis et le boulevard des Fossés, il est élargi et surélevé pour adoucir la pente.

Pour les besoins automobiles, la place du Pont est également surélevée. Les voies carrossables sont doublées, le long du quai du Pothuis, en même temps que sont reconstruits les immeubles, dans le nouvel alignement.

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ESPACES PUBLICS

L'espace libre laissé par l'ancien Hôtel-Dieu est pensé pour devenir une place dédiée aux fêtes et aux promenades, attractive pour les habitants, les commerçants et les touristes de passage. La création de la nouvelle place sera aussi l'occasion de mettre en valeur la vue sur Saint-Ouen-l'Aumône

Pierre Roulet, paysagiste, est chargé de faire des propositions concernant l'aménagement paysager. Il constate un manque de zone de loisirs pour les enfants, mais aussi une disparition des jardins familiaux en raison de l'accroissement de la population pontoisienne. Pierre Roulet propose alors de doter les bords de l'Oise d'équipements sportifs, de jardins, et même d'un point de camping. Ces équipements seraient gérés par un syndicat d'initiative et financés par les retombées économiques du tourisme.

Un nouveau pont sera construit par le service des Ponts et Chaussées. Sa largeur sera doublée par rapport à l'ancien, pour accueillir une circulation plus dense. Il doit recevoir quatre voies pour les voitures, ainsi qu'un trottoir d'1,50m.



La place du Pont : un nouveau boulevard pour les voitures.

© Archives Municipales de Pontoise

Le projet du mail sera concrétisé et les quais verront la construction d'un stade nautique près de l'Hôtel-Dieu, réalisé par les architectes Hébrard et Letu. Une vue sera dégagée au sommet du Mont Bélien, pour contempler l'Oise et Saint-Ouen-L'Aumône, suite à la destruction des maisons insalubres.



Le mail et le stade nautique, dans les années 50-60.

© Archives Municipales de Pontoise

RECONSTRUCTION DES CONTREFORTS SAINT-ANDRÉ



Août 1944 : les bombardements ont fortement endommagé les contreforts Saint-André.

© Archives Municipales de Pontoise

Roger Puget esquisse alors des plans et des élévations en vue de la reconstruction des contreforts. En 1951, l'entreprise "Route et travaux ruraux de France" est missionnée pour la démolition partielle des maçonneries et la reconstruction des parties démolies ou manquantes avec de nouveaux moellons de calcaire, provenant de la carrière de Saint-Maximin.

Les contreforts sont un héritage de la fortification ancienne construite en complément de l'éperon rocheux. Ils forment la partie la plus visible de l'ancienne fortification, notamment, lors de la traversée par le pont ferroviaire.

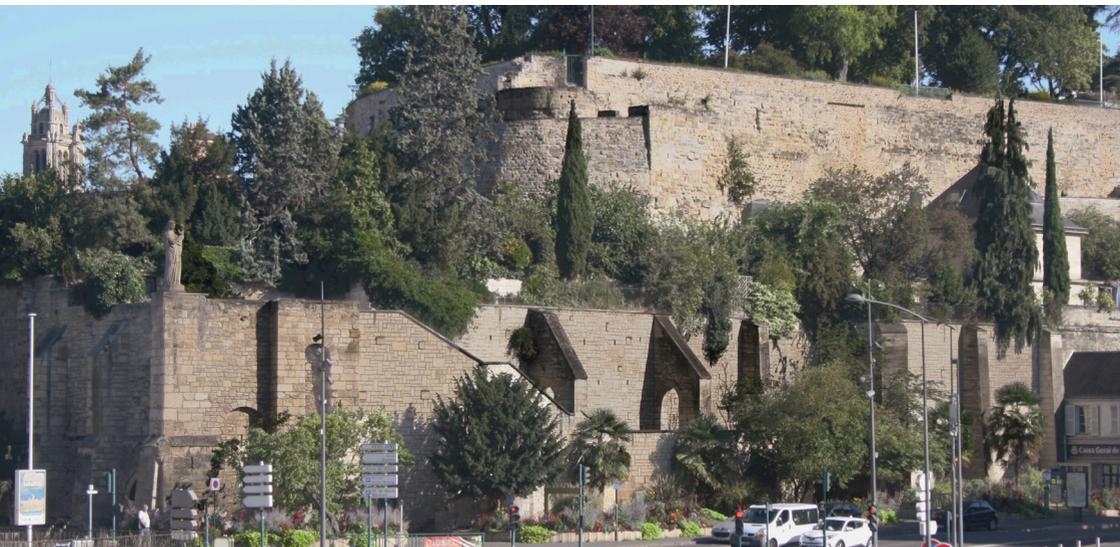
Malheureusement, les bombardements de 1944 détruisent une grande partie des murs. Ces derniers ayant aussi une fonction de soutènement, ils doivent être reconstruits, pour éviter les éboulements. De plus, il est décidé de conserver le dégagement du mur qui été effectué suite aux destructions, afin de mettre en valeur le Mont Bélien.

Du béton armé est utilisé pour les fondations et les chaperons de couverture et un garde-corps en acier est également créé au sommet.

À la fin des travaux, le contrefort prend son visage actuel en réinterprétant les maçonneries anciennes avec les techniques du moment.

Les contreforts aujourd'hui.

© CAUE 95



UNE PISCINE DANS LA VILLE

La création d'une plage et d'une piscine sur les anciens terrains de l'Hôtel-Dieu est envisagée dès 1947 par la municipalité.

L'architecte Jean Letu est missionné pour imaginer la piscine. Les travaux débutent à un rythme effréné en octobre 1959 pour une ouverture prévue à l'été 1960. Malheureusement, des problèmes d'affaissement du

terrain retardent les travaux et la structure du bâtiment doit être consolidée par des pieux en béton de 25 mètres. Le grand bassin est coulé en un seul bloc de béton durant plusieurs jours et nuits sans interruption.

L'inauguration de la piscine de l'Hôtel-Dieu a finalement lieu le 9 juillet 1961 et accueille pas moins de 600 visiteurs.



La piscine flamant neuve.

© Archives Municipales de Pontoise

CONCLUSION

Le programme de reconstructions sur les quais de l'Oise est une première étape du vaste plan de réhabilitations-constructions que connaîtra la ville, après la seconde guerre.

Pour répondre à une crise du logement majeure, le Ministère planifiera le quartier des Cordeliers dans les années 50, puis le quartier des Louvrais dans les années 60, cette fois-ci avec des choix plus radicaux, caractéristiques des grands ensembles modernistes.

Le parc immobilier vieillissant du centre-ville fera quant à lui l'objet d'une étude dès les années 60, en vue de sa réhabilitation.

Les bâtiments des quais de l'Oise sont emblématiques d'un courant esthétique de la Reconstruction, qui reconstitue une architecture vernaculaire, tout en la rationalisant. Ils constituent encore aujourd'hui une véritable carte postale de la ville de Pontoise, alliant nature et architecture, tradition et modernité.

“LES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS SONT TRÈS PROMETTEURS. ILS SUBSTITUERONT À UN ENSEMBLE INCOMMODE ET LAID, UN CARREFOUR DÉGAGÉ, DES JARDINS, UNE PLAGE ET UNE PISCINE GROUILLANTS DE VIE ET DE COULEUR; DES FAÇADES À LA PHYSIONOMIE Saine ET HEUREUSE, BUVANT LE SOLEIL PAR DE LARGES BAIES ; ILS RESTITUERONT, ENFIN À LA VUE LES GRANDES MURAILLES DES "REMPARTS" COURONNÉES DE VERDURES QUE LEUR GANGUE DE MAISONS TRISTES AVAIT FINI PAR FAIRE OUBLIER. ”

Éléments pour un article sur l'urbanisme à Pontoise

Le label “Ville ou Pays d’art et d’histoire” est attribué par le ministre de la Culture après avis du Conseil national des Villes et Pays d’art et d’histoire. Il qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l’appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s’engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Le service animation de l’architecture et du patrimoine, piloté par l’animateur de l’architecture et du patrimoine, organise de nombreuses actions pour permettre la découverte des richesses architecturales et patrimoniales de la Ville/du Pays par ses habitants, jeunes et adultes, et par ses visiteurs avec le concours de guides-conférencier professionnels.

À proximité : le Parc Naturel Régional du Vexin Français, Boulogne-Billancourt, Plaine Commune, Saint-Quentin-en-Yvelines, Rambouillet, le Pays de l’Étampois, Vincennes, Noisiel, Meaux, Beauvais, Chantilly, Pays de Senlis à Ermenonville bénéficient de l’appellation Villes et Pays d’art et d’histoire.

Le Conseil d’Architecture, d’Urbanisme et de l’Environnement du Val-d’Oise (CAUE 95) est une association départementale, qui a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Institué par la loi sur l’architecture de 1977, et mis en place en 1978 par le Conseil général du Val-d’Oise, le CAUE exerce des missions de conseil, de formation, d’information et de sensibilisation auprès des collectivités et de l’ensemble des Valdoisiers.

Pour tout renseignement:

Carré Patrimoine

4, rue Lemercier
95300 Pontoise
Tél : 01 34 43 35 77
www.ville-pontoise.fr

CAUE 95

Moulin de la Couleuvre
Rue des Deux Ponts
95300 Pontoise
Tél : 01 30 38 68 68
www.caue95.org

